



**FO**  
DGFIP

**tien bo !**

SECTION  
974  
REUNION

Trimestriel – septembre 2019  
numéro 3

**EDITO - Bonne rentrée de lutte syndicale, les raisons de se battre ne manquent pas !**

Cher(e) Camarade,

La rentrée de septembre est déjà loin derrière nous, et notre journal trimestriel est toujours présent pour vous informer sur l'activité de la section **FO-DGFIP** et sur l'actualité sociale, tant nationale que départementale.

Oui, la rentrée 2019 est mouvementée et chargée... de mauvaises nouvelles : réforme de la Fonction publique qui porte lourdement atteinte au statut et au paritarisme, tout en détricotant en substance une Fonction publique déjà plus qu'abîmée, géographie revisitée, embauche de contractuels...

Notre section se félicite du grand nombre de collègues mobilisés pour la grève du 16 septembre, avec un taux de participation de 62,11%, un record non atteint depuis des années !

Même si le taux atteint pour la grève du 24 septembre était faible à la DRFIP (grève pour la réforme des retraites)

**FO-DGFIP 974** était dans la rue auprès des camarades de la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et d'État.

Inutile de vous dire qu'un syndicat ne peut fonctionner normalement qu'à condition de respecter le mandat donné par ses adhérents, la ligne de conduite, en somme...

Et si certains collègues se posent la question, pourquoi **FO DGFIP 974** ne fait pas partie de l'inter syndicale, la réponse est la suivante: elle n'a tout simplement pas été conviée ni informée.

Et pourtant, notre section aussi petite soit-elle, n'en est pas moins forte dans ses actions ! Elle sait répondre « présente » lorsqu'il s'agit de vous défendre personnellement ou collectivement.



**Pas de trêve pour les annonces... Une rentrée sociale sous tension**



**NE CÉDONS RIEN!**  
TOUS DE CORDÉE DÈS LA RENTRÉE!

Pour **FO-DGFIP**, il est primordial de se concentrer sur de vraies actions plutôt que de perdre du temps à fournir des statistiques qui existent déjà et qui n'auront aucun impact. On appelle ce genre d'action « enfoncer une porte ouverte ».

Il est évident que la majorité d'entre nous «agents des finances publiques» ne souhaite pas la perte de son emploi ».

Comme la solidité d'un édifice repose sur celle de chaque pierre qui le constitue, la responsabilité dans la survie de tout groupe humain repose, à parts égales, sur chacun des membres. A méditer !



## ■ UN SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

PLUS TON SALAIRE EST ÉLEVÉ, PLUS TU AS DE POINTS... SANS AUCUNE GARANTIE SUR LE MONTANT DE TA PENSION !

### Avec le système actuel

#### LE RÉGIME DE RETRAITE EST À PRESTATIONS DÉFINIES

▶ La pension constitue un revenu de remplacement. C'est la raison pour laquelle celle-ci est adossée aux salaires, sans dépendre ni de l'espérance de vie, ni de la situation économique, ni du nombre de retraités...

▶ La pension est un droit calculé sur les 25 meilleures années (salarié du privé) ou sur les 6 derniers mois (régimes spéciaux et fonctionnaires) de sa carrière. Le calcul de la pension peut être connu à tout moment, en multipliant le salaire moyen de référence par un taux, lui-même déterminé par le nombre de trimestres acquis.

▶ Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées (maternité, chômage, enfants...), sont des droits pris en charge, selon les cas, par la Sécurité sociale, les caisses des régimes spéciaux ou l'État.

### Avec le système « universel »

#### RIEN NE GARANTIRA LE MONTANT DES PENSIONS

▶ La seule chose connue sera le nombre de points achetés. Le montant de la pension sera calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur de service du point en vigueur au moment de calculer la retraite.

▶ Les valeurs d'acquisition et de service du point pourront être modifiées chaque année par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, de la situation financière du régime... Il en sera de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits (âge légal, taux plein, etc.).

▶ Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées, seront exclusivement financés par l'impôt. Ils ne seront plus des droits acquis et seront modifiables à tout instant par le gouvernement.



Manifestation du 21 septembre à Paris

Avec Yves Verrier, secrétaire général FORCE OUVRIERE



Au cœur du cortège et du rassemblement FO le 21 septembre à Paris : des jeunes, des moins jeunes, des retraités, des salariés du public ou du secteur privé... Ils étaient 15 000 camarades libres, indépendants, fiers, déterminés et combatifs venus dire Stop à la réforme des retraites.





La loi instaurant un système universel de retraite par points devra être votée en juillet 2020, a annoncé le Premier ministre le 12 septembre, soulignant qu'il faudra travailler plus longtemps ou subir une baisse des pensions. La confédération FO a immédiatement confirmé sa mobilisation du 21 septembre, une première étape pour défendre le système actuel et ses régimes qui assurent déjà un droit universel à la retraite.

Au Premier ministre qui a appelé les syndicats à co-construire le nouveau système, Philippe Pihet, secrétaire confédéral chargé des retraites, a répondu par voie de presse : Nous n'avons jamais été des co-législateurs. Le 20 juillet déjà, Yves Veyrier avait prévenu : Nous n'irons pas négocier les réglages d'un système qui supprime les régimes existants.

Que c'est joliment dit. Le nouveau système de retraite offrira la possibilité de choisir la date de son départ en fonction de son niveau de retraite, la notion de durée d'assurance s'effaçant derrière celle de points acquis, vante le rapport préparatoire à cette réforme publié cet été et dont l'auteur, Jean-Paul Delevoye, est désormais entré au gouvernement avec son titre de Haut-commissaire aux retraites.



Plusieurs centaines de manifestants ont défilé dans les rues de Saint-Denis le 24 septembre.

"Le service public est la richesse de ceux qui n'en n'ont pas"

### Le véritable objectif : la maîtrise des dépenses publiques

Le chapitre « Une gouvernance innovante » commence par rappeler que la retraite représente **un quart du total** des dépenses publiques. Il en conclut que la gouvernance du système doit consister à concilier la politique publique des retraites avec la maîtrise des conséquences de cette politique sur la trajectoire des dépenses publiques.

M. Delevoye recommande donc d'instaurer une règle d'or d'équilibre du système pluriannuelle (sur cinq ans) !



### EN FRANCE, L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

EST DE 64,1 ANS POUR LES FEMMES ET DE 62,7 ANS POUR LES HOMMES...

Emmanuel Macron a réaffirmé qu'il était normal de partir à la retraite plus tard, puisque l'on vivait plus longtemps... Dans les faits, pour l'année 2016, l'espérance de vie en bonne santé a été en France de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes (statistiques Eurostat). Et l'on devrait partir à la retraite après 64 ans ?

Qui fixera la valeur du point ?

Et sur quels critères ?

M. Delevoye prend soin de souligner que la valeur du point ne pourra pas baisser. La suite laisse apparaître que rien ne le garantit, mais qu'au contraire, tout est mis en place pour permettre cette baisse.

## ABANDON DES AGENCES COMPTABLES

Le Directeur général a annoncé le mercredi 18 septembre 2019 la "suspension" du dispositif d'agences comptables dénoncé par F.O.-DGFIP qui en avait tout de suite exigé le retrait.

Les raisons invoquées quant à ce revirement seraient les suivantes :

- d'une part le très faible nombre de projets initiés et donc peu significatifs pour une expérimentation qui se voulait d'ampleur.

En effet, seuls 3 projets : région Pays de Loire, ville de Hyères (83) et d'Issy-les-Moulineaux (92) étaient en cours.

- d'autre part l'inquiétude des agents et des comptables, bien légitime compte tenu du déplacement d'office envisagé des agents concernés mais également du dispositif technique qui bafoue le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Précisons cependant que si le Directeur général annonce une simple suspension, le Ministre Darmanin indiquait dès le 17/9 dans la gazette des communes avoir : "écouté la concertation lancée il y a quelques mois avec les élus locaux : ils sont opposés aux agences comptables notamment parce que l'Etat leur faisait prendre en charge une partie des agents. On ne mettra donc pas en place l'agence comptable".

F.O.-DGFIP se félicite que le droit et la raison aient visiblement fini par prévaloir, sous la pression de notre syndicat toujours en pointe sur les thématiques comptables, des personnels concernés et des élus locaux. Plutôt que de parler de suspension, le Directeur général devrait donc annoncer l'arrêt pur et simple du dispositif.

## PANIQUE À LA DGFIP ?

La DGFIP a bien compris que sa géographie revisitée ne passe pas. C'est sans doute pour cela qu'elle y a apporté des modifications et changer sa politique de communication.

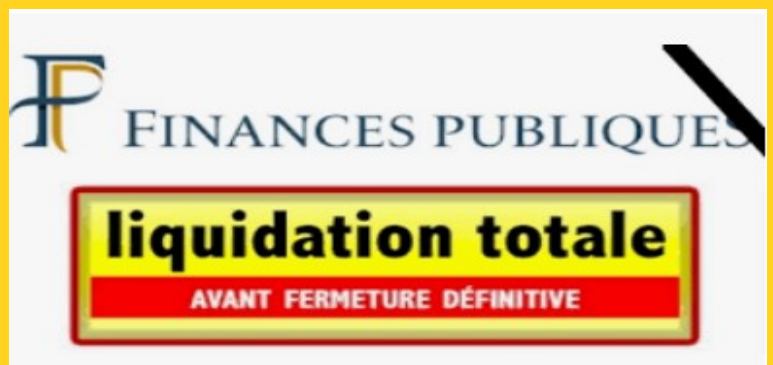
1. Changement de nom : on ne parle plus de géographie revisitée mais de « Nouveau réseau de proximité » avec un nouvel acronyme : NRP

2. Nouveau logo (quel coût?) : exit le logo de la DGFIP.



3. Création d'un espace dédié pour reprendre le contrôle de la communication interne mais aussi externe. Pourquoi un changement de tactique ?

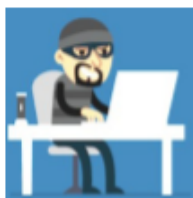
La DGFIP n'a pas réussi à convaincre du bien-fondé de sa «géographie revisitée» ni les agents, ni les élus ...ni même les usagers et craint que les actions qui se sont multipliées dans de nombreux départements, depuis la sortie du projet ne s'amplifie ?



## BERCY : UN MOULIN ?

La Presse s'est fait l'écho du piratage informatique dont a été victime la DGFIP cet été : il n'y aurait eu que 2000 comptes sur lesquels les pirates auraient apporté des modifications (crédits d'impôt, de compte bancaire, etc).

Vu la manière avec laquelle le dossier dit de la « géographie revisitée » est présenté au réseau et aux partenaires (en mode tout va bien!) il est légitime de se demander si la DGFIP une fois encore ne minimise pas cette affaire ! Quant à la communication interne, ce ne fut même pas le minimum syndical.





# Coup de tabac sur le numéraire

Trente-huit buralistes marnais pourront recevoir les encaissements des usagers.

Les factures de crèches, cantines municipales, d'hôpital, jusqu'à trois cents euros en espèces et sans limitation de montant par carte bancaire sont également concernées.

Le paiement de proximité sera mis en place dès janvier 2020 dans le département de la Marne, l'un des dix-huit départements pilotes.

Sont concernés : les soldes d'impôts, taxe d'habitation ou foncière en espèces ou par carte bancaire dans la limite de trois cents euros.

Enfin, les usagers pourront payer au bureau de tabac les amendes qui représentent plus de 70% des paiements aux guichets des agences des finances publiques



**Dans le département de la Marne**

38 buralistes implantés dans 22 communes pourront accueillir les encaissements des usagers

Communes concernées et nombre de points de paiement garantis par commune :

AY-CHAMPAGNE	1	REIMS	10
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	SAINT-BRICE-COURCELLES	1
CORMONTREUIL	1	SAINT-MEMMIE	1
DORMANS	1	SAINTE-MENEHOULD	1
EPERNAY	4	SERMAIZE-LES-BAINS	1
ESTERNAY	1	SEZANNE	1
FAGNIERES	1	SUIPPES	1
FISMES	1	TINQUEUX	1
MONTMIRAIL	1	VERTUS	1
MOURMELON-LE-GRAND	1	VITRY-LE-FRANCOIS	2
PIERRY	1	WITRY-LES-REIMS	1

Rappelons les termes connus de la convention et les modalités de sa mise en œuvre.

La Confédération des buralistes, en partenariat avec la Française Des Jeux (FDJ), a obtenu le marché pour assurer, en exclusivité, l'encaissement des créances payées en espèces, pour un montant maximum de 300 €, ou en carte bancaire (sans limitation de montant).



Il s'agit de permettre à certains contribuables, et notamment à ceux qui ne disposent pas de compte bancaire ou qui ont des difficultés avec les paiements dématérialisés, de s'acquitter de leur créance, dans un autre lieu qu'un centre des finances publiques ou une trésorerie.

Pour la DGFIP, il s'agit de faire des économies sur les dégagements de fonds en espèces et d'assurer la sécurité des agents en charge de l'encaissement direct des créances fiscales. S'il n'y a plus d'espèces dans nos services, cela réduit considérablement les risques de braquage à main armée. Affaire à suivre car la DGFIP doit recruter un minimum de 4700 buralistes !!

## Affectation des contrôleurs stagiaires

### Le projet de première affectation des contrôleurs est sorti.

Ils doivent rejoindre l'ENFIP au 1er octobre et ils connaissent déjà leur direction d'affectation qui les accueillera au 1er mai 2020. Ils seront ainsi bloqués par un délai de séjour de 3 ans (réduit à un an si priorité rapprochement).

Ces nouvelles règles d'affectations sont profondément injustes puisque les contrôleurs stagiaires ne récupèrent que les miettes du mouvement d'affectation des contrôleurs titulaires, sans compter les affectés d'office.

Certains stagiaires se voient affectés sur des postes que des contrôleurs titulaires demandent depuis plusieurs années.

L'administration a en effet affecté des stagiaires sur des postes refusés aux titulaires !

Cette année aucune possibilité de rentrer pour les domiens !!!!



**Résultats des courses** : plus de 120 stagiaires ont refusé le bénéfice du concours avant la CAPN et demandent leur réintégration sur le département en tant qu'agent.

L'humain doit être placé au cœur de nos revendications !!!

Il **FO** proposer des solutions à ces réformes dénuées de bon sens.

Peut-être pourrions-nous proposer la création d'une bourse d'échange de postes ?

**ON DIT  
BERCY QUI ?**



Stagiaires, élus en CAP nationale et représentants nationaux des syndicats Finances Publiques dont F. O.-DGFIP se sont rassemblés devant Bercy ce jeudi 26 septembre pour interpellier la Direction Générale et dénoncer les incohérences du projet de première affectation des contrôleurs dont le compte rendu sera mis en ligne prochainement. Ce changement des règles du jeu en cours de partie réalise en effet l'exploit de méconnaître les situations individuelles des stagiaires tout en lésant les titulaires. A peine sortis de l'école, c'est la grande classe !